VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, le 25 Août 1909.

Excellente Occasion pour Acquérir Propriété Améliorée et Rémunératrice Dans le Deuxième District.

No 3115 RUE DE SOTO
COTTAGE SIMPLE COMMODE.
Nos 3112-3114 rue De Soto,
COTTAGE DOUBLE RETIRE DE LA BANQUETTE ET ELEVE DE TERRE.

Nos 3108-3110 rue De Soto
Elegant Cottage Double Elevé de Terre.
Maison à Deux Etages,
Rue Lopez, près de la rue St-Philippe, avec Terrains Extra Contigus.

Nos 3122-3124 RUE DE SOTO,

Charmant Cottage Double Elevé de Terre et Retiré de la Banquette.

HENRY REGGIO ET ALS vs RUTH SNAER ET ALS, MINEURS.

No 90,145—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 25 août 1909, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 14 juillet 1909, lequel du jugement a été signé en Cour ouverte le 20 juillet 1909, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 436, borné par les rues Washington (maintenant De Soto), Lopez, Rendon et Esplanade et la Grande Route St Jean, désigné par le No 4 sur un devis fait par Grandjean et Pilié voyers, daté du 1er juin 1888 et annexé à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 21 janvier 1891 et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes. Les améliorations comprenant un cottage simple, retiré de la banquette, avec grillage, ayant galerie sur le devant et sur le côté, 6 chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc., connu par le No municipal 3115 rue De Soto.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Jean (maintenant Bell), Deuxième (maintenant Rendon), Troisième (maintenant Lopez) et Washington (maintenant De Soto), ledit lot est désigné par le numéro trois sur un plan par J. F. Braun, voyer, daté du 12 janvier 1895. Ledit lot mesurant trente et un pieds, onze pouces et six lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double retiré de la banquette et contenant galerie sur le devant et dans le fond, 4 chambres, cabinet, hangar dans le fond, citerne et lieux de chaque côté, loué $12 par côté, connu par les Nos municipaux 3112 et 3114 rue De Soto.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 436, borné par les rues Washington (maintenant De Soto), Lopez, Rendon et Esplanade et la Grande Route St Jean, désigné par le No 4 sur un devis fait par Grandjean et Pilié voyers, daté du 1er juin 1888 et annexé à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 21 janvier 1891 et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes. Les améliorations comprenant un cottage simple, retiré de la banquette, avec grillage, ayant galerie sur le devant et sur le côté, 6 chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc., connu par le No municipal 3115 rue De Soto.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Jean (maintenant Bell), Deuxième (maintenant Rendon), Troisième (maintenant Lopez) et Washington (maintenant De Soto), ledit lot est désigné par le numéro trois sur un plan par J. F. Braun, voyer, daté du 12 janvier 1895. Ledit lot mesurant trente et un pieds, onze pouces et six lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double retiré de la banquette et contenant galerie sur le devant et dans le fond, 4 chambres, cabinet, hangar dans le fond, citerne et lieux de chaque côté, loué $12 par côté, connu par les Nos municipaux 3112 et 3114 rue De Soto.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et tel que la propriété ci-dessus qualifiée, désignée par le numéro huit, mesurant, plus ou moins, vingt neuf pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles. Les propriétés ci-dessus quatrièmement et cinquièmement décrites, sont louées à un petit loyer de $6 par mois pour les deux.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 435 borné par les rues Washington (maintenant De Soto), Lopez, Rendon et St Jean (maintenant Bell), et désigné par le numéro six sur un devis dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 12 mai 1894, une copie duquel est annexé pour référence à l'acquisition du défunt Alfred Reggio passé pardevant J. F. Meunier, notaire en cette ville, daté du 25 octobre 1894 lequel lot de terre mesurant d'après ledit devis, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Washington, (maintenant De Soto) sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes. Les améliorations consistant en un cottage double retiré du trottoir, ayant une galerie sur le devant et dans le fond, 4 chambres, lieux et citerne de chaque côté. Loué $12 par mois par côté, connus par les numéros municipaux 3122 et 3124 rue De Soto.

Conditions — Un tiers en plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, les dites propriétés devant être assurées par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1909, et faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication, et ne devant pas recevoir les loyers des dites propriétés d'après le passage de l'acte d'achat.

Les actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

L'encanteur devant être autorisé de signer les actes de vente et de recevoir le prix d'achat.

25 juil—25—août 1 8 15 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Mercredi, le 25 Août 1909.

No 3309 rue Tchoupitoulas,

Succession de Antonio Sidoti.

No 90,125—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur, Bureau 802 rue Perdido—Il sera vendu MERCREDI, le 25 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre signé le 23 juillet 1909 par l'Hon. E K Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Chippewa, Toledano et l'avenue Louisiana, lequel dit lot de terre mesure cinq pieds six pouces et six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de quatrevingt neuf pieds onze pouces et trois lignes entre lignes égales et parallèles et contenant de la moitié du lot No huit sur un plan dressé par Ben Buisson, voyer, daté du 8 août 1887, étant la même propriété que ledit A. Sidoti a acquise de Vito Longo par acte passé pardevant E. K. Skinner, notaire, enregistré au bureau des transferts livre 170, folio 116 et daté du 18 octobre 1897.

Conditions—Une moitié en plus comptant, la balance s'il y en a, représentée par le billet de l'acquéreur, payable un an après la date, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement, avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et les frais de tous certificats. Acte de vente pardevant U. Marinoni Jr, notaire aux frais de l'acquéreur.

25 juil—25—août 1 8 15 22 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Christina Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 87,875—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Weber, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Woodville & Woodville, avocats.

15 août—15 19 24

Succession de William J. Meller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 90,190—Division E—Attendu que Laura Bean, veuve de William J. Meller, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William J. Meller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—L. R. Hoover, Edward A. Parsons, avocats.

13 août—13 17 22

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Le National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETE DESIRABLE POUR LOCATION DANS LE TROISIEME DISTRICT.
LE COTTAGE DOUBLE, 615-617 rue Désiré, entre Chartres et Royale.
LE COTTAGE SIMPLE, 3401 Rue de Chartres, coin Désiré.
LE COTTAGE DOUBLE, 639-641 Rue Elmire, coin Royale.
LE COTTAGE SIMPLE, 637 Rue Elmire.

Il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, JEUDI, 16 Septembre 1909.

LOUIS J. ERICKSON et als. vs. les Mineurs JOHN L., OLIVIER S., LEAH ERICKSON.

No 89,233—COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION D.

PAR CHARLES ROTH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, ledit jugement lu et signé en Cour ouverte le 4 août 1909, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 16 septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District d'assessement de cette ville, désigné par le No "Trois", dans l'îlet No 135, sur le rôle d'assessement, borné par les rues Moreau, (maintenant Chartres), Royale, Désiré et Elmire, sur un plan de L. Sargi, daté du 15 janvier 1847, déposé en l'étude de L. T. Caire, comme plan No 4 du livre de plan No 5 et désigné par le No 19 sur un plan de E. D'Hémécourt, daté du 22 janvier 1838, déposé en l'étude de P. Lacoste, ancien notaire, lequel lot de terre, mesurant trente pieds de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds sept pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistant d'un cottage double 615 617 rue Désiré.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre E du plan No 138, borné par les rues Chartres, Désiré, Elmire et Royale sur un devis de E. Pilié voyer, daté du 26 juillet 1889, lequel lot mesure trente pieds de face à la rue Chartres sur quatrevingt-six pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Désiré, formant le coin des dites deux rues.

Les améliorations consistant d'un cottage simple, rue Chartres coin de la rue Désiré.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Royale, Chartres et Désiré, désigné par la lettre A sur ledit devis dudit C. U. Lewis, député-voyer de ville, et contenant ledit lot A, et d'après ledit devis ledit lot mesure vingt-cinq pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Elmire sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds; ledit lot B est formé de la plus grande portion du lot original deux sur ledit plan de Jos. Pilié ci-dessus mentionné.

Les améliorations consistant d'un cottage simple No 637 rue Elmire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans avec billets stipulant de porter intérêt à 7 0/0 par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par lien de vendeur et hypothèque, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et d'assurance avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant en litige. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs ne devant recevoir les loyers qu'après la date du passage des actes de vente. Les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH Encanteur.
National Realty Co., Ltd 401 rue Camp.
15 août—15 22 29—sept 5 12 16

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE LIQUIDATEUR.

Fonds entier de commerce, installations, compte courant et meubles de bureau l'avoir de

MARTINY-SCHNELL CIE.,

IN RE LIQUIDATION DE LA MARTINY-SCHNELL CIE.

No 90,388 —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—Bureau 322 rue Baronne—MARDI, 24 août 1909, à 11 heures A. M., sur les lieux No 141 rue Dauphine, coin Iberville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre signé le 19 juillet 1909 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le fonds dans les affaires se composant de :

Meubles et installations de bureau, coffre-fort à combinaison Herring, 10 vendeurs ambulants, tables-comptoir, comptoir de caissier, installation de vitrines, étagères de mur, comptoir plat pour bureau, articles de toilette, bijouterie, bracelets à dents, bracelets, colis, manchettes, chemises de toutes descriptions, robes de nuit, pajamas, robes de bain, cravates, chaussettes, mouchoirs, ombrelles, valises, layettes de garçons de salle, palétots, linge de dessous, bretelles, ceintures, baisse de whisk, brosses à cheveux, lot d'étoffes à chemises, etc., etc., le tout d'après un inventaire sur filière au bureau de Stroudback & Stern, 322 rue Baronne.

Conditions—Comptant.

Félix Bachemin, Charles F. Schnell et Pierce A. Powers, liquidateurs.

Arthur B. Leopold, avocat.

13 août—13 15 22 24

I. B. Rennyson.

Sans limite ou réserve.

Succession de Mme Agathe Lardon, veuve de George Stiefel.

No 89,583 Cour Civile de District.

A l'encan, JEUDI, le 26 août 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

Un cottage simple, 2629 rue Hôpital entre les rues Dorgenois et Broad, îlet rue Quartier, comprenant 4 chambres, cheminée de voiture, etc.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé du 23 juillet 1909, je vendrai à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, la propriété décrite comme suit pour régler la succession de Mme Agathe Lardon, veuve de George Stiefel, No 89,583, Division E, C. C. D.

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme les 25 dans l'îlet 344, borné par les rues Quartier, Hôpital Dorgenois et Broad. Ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 156 pieds.

Conditions—Comptant; les taxes de 1909 et l'acte de vente pardevant John Watt Duffy, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

I. B. RENNYSON, Encanteur.

John J. Reilley, Edv. J. Thilberger, avocats.

25 juil—25—août 1 8 15 22 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Robert Petty vs John Potter.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 23 967—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable Juge de la Division E de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 28 août 1909, à 11 heures A. M. la propriété ci-après décrite à savoir: Une jument bale. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions, comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

R. H Browne, avocat pour le demandeur.

17 août—17 22 28

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, La

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Louise Hugon, Veuve de John B. Pradat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,755—Division E. — Attendu que Joseph Sydney Dallimore a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louise Hugon, veuve de John B. Pradat, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—Ben. Y. Wolf, T. B. Walker, avocats.

21 août—21 25 30

Succession de Charles Wittchen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 90,677—Division B—Attendu que Joseph Laughlin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Wittchen, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Peters, avocat.

21 août—21 25 30

Succession de Lorenzo Locricchio

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 90,636— Division C —Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorenzo Locricchio avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Chs F. Claiborne, avocat.

20 août—20 24 29

Succession de Ernest Schmitt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 89 699 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel H. Hoffman, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier — James J McLoughlin, avocat.

20 août—20 24 29

Succession de Charles Malmbourg et Marie Mouton, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,467—Division D—Attendu que Rebecca Broussard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les succession de feus Charles Malmbourg et épouse, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Chs Louque, avocat.

19 août—19 22 27

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

BONS TERRAINS POUR BATIR

Dans un voisinage qui s'améliore rapidement,

Rue Dante, entre les rues Sycamore et Mobile.

Succession de Henry Lohmeyer

No 88 224—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 329 rue Carondelet—JEUDI le 16 septembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 août 1909, de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir :

Tout et en particulier deux certains lots de terre situé dans la ville de Carrollton dans cette paroisse et décrits comme numéros 15 et 17 de l'îlet ou lot No 128, sur un plan particulier du dit îlet tel qu'il est dressé par Benj. Buisson, voyer de cette paroisse, le 14ème jour de mai 1855 et déposé en l'étude de François Joseph Ernest Dugué Livaudais. Le lot No 15 mesure 52 pieds de face à la rue Madison (maintenant Dante), entre les rues Neuvième (maintenant Sycamore) et Lizière (maintenant Mobile) sur 150 pieds de profondeur, borné sur un côté par le dit lot No 14. Le lot No 17 mesure 51 pieds de face à la rue Madison entre les rues Neuvième et Dixième, sur 150 pieds de profondeur, borné sur un côté par le lot No 19 et de l'autre côté par ledit lot No 15, et dans le fond par le lot No 16. Lesdites rues bornes l'îlet est la rue Cambronne. Lesdits lots de terre sont désignés par les Nos 15 et 17 sur un devis daté du 10 juin 1909, par Dabey et Waddill ingénieurs civils et voyers et mesurant comme suit. Le lot No 15, 52 pieds de face à la rue Dante, le lot No 17 51 pieds de face à la rue Dante, les deux lots 150 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits lots constituant une portion de cet îlet de terre No 128 sur un plan original dit Carrollton, dressé par Chas. Zimple, député voyer et déposé en l'étude maintenant de Felix Crima ancien notaire du défunt G. R. Stringer, un notaire de la Nouvelle-Orléans, et duquel Paul Marchon est devenu le propriétaire, par moyens d'achats qu'il a faits de la "New Orleans Canal and Banking Company", Laurent Kohn Laurent Millandon et John Sidell, par actes passés le 4 juin 1833 pardevant Jules Mossy, notaire de la Nouvelle-Orléans, et représentant Greenberg Ridgley Stringer, ancien notaire.

Acquis par Henry Lonmeyer, audit Paul Mauchon, par acte pardevant François Joseph Ernest Dugué Livaudais, le 19me jour d'avril 1836. Près de l'avenue Carrollton est dans une localité où les valeurs augmentent. Des jolis "homes" dans le voisinage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Rasp. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 août—15 22 29—sept 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE EN BOIS

No 1629 RUE MONROE.

Succession de Mme Blanche Jartaux, épouse de Robert Powers.

No 90 205—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 329 rue Carondelet—JEUDI, le 16 septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 13 août 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le joli cottage simple en bois à un étage, No 1629 rue Monroe retiré du trottoir, contenant trois chambres. Le lot de terre est situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, l'îlet No 207 borné par les rues Monroe, Leonidas Green et Birch ledit lot est désigné comme numéro en lettre "T" et mesure 25 pieds de face à la rue Monroe, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds, et étant partie des lots Nos 11 à 24.

Acquis par ladite Mme E. Powers de Mme Ralph, d'après un acte de vente passé pardevant E. M. Stafford, notaire le 21me jour d'avril 1906 et enregistré en le livre des transferts 204, folio 621. Dans un voisinage qui s'améliore rapidement et près des lignes de chars et écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. Dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 août—15 22 29—sept 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau 329 rue Carondelet—VENDREDI le 27 août 1909, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 13 août 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, agissant par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, maintenant absent en congé, dans la succession de Mme Blanche Jartaux, épouse de Robert Powers, No 90,205 sur les lieux No 4310 rue Annonciation, entre la rue Berlin et l'avenue Napoléon, les meubles de maison et effets suivants :

Un lot de meubles de salon, meubles de chambre et meubles de cuisine, d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant.

15 août—15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidation

Du Coin Nord-Ouest des rues Canal et Marais.

In Re Liquidation de la Louisiana Export Lumber & Box Company.

No 85,374—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, bureau No 329 rue Carondelet,

JEUDI, le 26 août 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 23 juillet 1909, de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre encoignure Nord-Ouest des rues Canal et Marais, dans la Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Marais, Iberville et Villeré, désigné par les Nos 1 et 16, mesurant chacun 43 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Canal sur 85 pieds 8 pouces de face à la rue Canal sur 114 pieds de profondeur. Le lot No 1 formant le coin des rues Canal et Marais. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ceci est une bonne location pour un placement sûr et productif ou profitable pour spéculation. Aucune propriété n'a de meilleur avantage que sur la rue du Canal, alors une occasion de ce genre ne devrait pas échapper à des capitalistes sages.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 0/0 comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant F. Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Rose E Brescia, avocat.

25 juil—25—août 1 8 15 22 26

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

La grande maison de résidence à deux étages en briques,

1222 RUE ANNONCIATION,

Entre les rues Thalie et Erato

S'étendant à travers le carré d'îlet jusqu'à la rue St Thomas

SUCCESSION DE JAMES BARRY ET EPOUSE.

No 89 246—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 21 septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre en date du 16 août 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C absent en congé, la propriété ci-après décrite à savoir :

Une certaine partie de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignée par le No 1222 rue Annonciation, comprenant une maison de résidence à deux étages en briques, ayant environ 10 chambres etc., située dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Annonciation, St Thomas, Thalie et Erato et mesurant 42 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Annonciation, 37 pieds 5 pouces de large sur l'arrière et de façade rue St Thomas sur 162 pieds 1 pouce de profondeur du côté le plus proche de la rue Thalie, et 148 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du terrain No 1.

Conditions—1/3 ou plus comptant, le reste en 1 an payable en 1 et 2 ans 7 pour cent par an d'intérêt, toutes les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur payant les taxes d'Etat de 1909 en sus du prix d'adjudication 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John C. Davey Jr, notaire aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel, Hart & Davey avocats.

21 août—21 22 29—sept 5 12 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DE RESIDENCE EN BRIQUES.

1559 rue Gaquet entre les rues Villeré et Robertson.

Succession de Sarah Smith

No 90 359—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 21 septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, la propriété ci-après décrite :

Un certain terrain situé dans le premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Canal, Villeré Gaquet et Robertson, mesurant 13 pieds, 8 pouces et 1/2 lignes de façade rue Gaquet, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1559 rue Gaquet et ayant 4 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, en un ou un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, la part à crédit de ladite vente devant être attestée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale, lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et l'acquéreur payant en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909, dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Paul W. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Geo E Dicharry, P. W. Maloney avocats

21 août—21 22 29—sept 5 12 19 21

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MORRIS ELEXIE

No 86,931 Cour Civile de District.

Jeudi, 9 Septembre 1909,

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières,

No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté et signé du 20 juillet 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant dans le septième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Eagle (autrefois Mary) Général Ogden (autrefois Jackson) Plum et Poplar (autrefois Cinquième) étant l'îlet No 171.

Ladite portion de terre en coin commençant à une distance de cent pieds, de l'enseignure des rues Eagle et Plum et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Eagle sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes